

Le 3 avril 2003
Réunion 2003-03

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN)

tenue le 3 avril 2003 à 8 h 30 HNE

Sont présents

M. Richard Dicerni	Président du conseil
M. Fred Long	Administrateur et trésorier (par conférence téléphonique)
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice
M. Ken Nash	Administrateur et vice-président
M. René Pageau	Administrateur
M. Rod White	Délégué de M. Groom (par conférence téléphonique)

formant un quorum d'administrateurs de la Société conformément à l'article 8.8 du Règlement administratif,

et

M. David Cameron	Président intérimaire du Conseil consultatif
M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale

Sont excusés

M. Stuart Groom	Administrateur
M. David Crombie	Président du Conseil consultatif

1. Ouverture de la réunion

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, le président du conseil ouvre la réunion à 8 h 30 HNE.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion du 3 avril 2003.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 février 2003

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 février 2003, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est approuvé tel quel.

4. Affaires découlant du procès-verbal

L'état des mesures découlant des réunions précédentes est passé en revue avec le conseil d'administration.

5. Rapport du président du Conseil consultatif

Le président intérimaire du Conseil consultatif fait un rapport sur la réunion du Conseil consultatif tenue les 27 et 28 mars.

Il passe en revue les points de l'ordre du jour de cette réunion, dont les faits saillants suivants :

- L'entretien du Conseil consultatif, le 27 mars, avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire sur le contexte de la réglementation et sur le rôle que la CCSN est appelée à jouer dans l'autorisation d'une méthode de gestion du combustible nucléaire irradié.
- L'entretien du Conseil consultatif, le 28 mars, avec M^{me} Lois Wilson, ancienne commissaire de la Commission Seaborn, sur les enjeux et les questions dont la SGDN doit tenir compte dans l'élaboration des composantes morales et sociales du cadre d'analyse.
- Un exposé de la présidente sur le plan de travail préliminaire de la SGDN, suivi d'une discussion du Conseil consultatif sur les différentes composantes du plan.

M. Cameron indique que la prochaine réunion du Conseil consultatif aura lieu les 9 et 10 mai 2003. L'ordre du jour sera axé sur les aspects techniques de la gestion du combustible nucléaire irradié.

À ce moment, M. Cameron quitte la réunion.

6. Plan de travail de la SGDN

La présidente aborde le plan de travail et l'échéancier de la SGDN qui ont été déposés auprès du conseil aux fins de discussion. On souligne que c'est une version évoluée du plan d'activités dont il a été question à la réunion du 29 janvier. Le plan de travail comprend des modifications mineures par rapport au plan d'activités, car il a été peaufiné pour prioriser les activités comportant les moyens les plus efficaces pour favoriser l'engagement ainsi que l'assimilation de différents documents de travail.

La présidente donne une vue d'ensemble du plan de travail tout en mettant en relief les activités clés, dont une série de documents de discussion publics qui serviront à guider les commentaires et les discussions du public à chaque étape clé de l'étude de trois ans.

La présidente souligne que l'échéancier prévoit deux occasions officielles pour le Conseil consultatif et le conseil d'administration de discuter de chaque document de discussion au cours de leurs réunions respectives. Elle confirme que les documents de discussion de la SGDN seront publiés dans les deux langues officielles.

La présidente indique que le plan de travail a été passé en revue avec le Conseil consultatif le 28 mars. Celui-ci a dit appuyer l'orientation générale et la participation bidirectionnelle proposées. Le Conseil a formulé des conseils et des commentaires qui ont été pris en compte depuis dans le plan de travail.

À la suite de l'exposé de la présidente, le président du conseil invite les membres du conseil à discuter du plan.

Le conseil souscrit à l'approche globale du plan de travail et appuie la série de documents de discussion publics proposés pour axer la discussion et les commentaires sur différents aspects de l'étude.

Les membres du conseil s'informent des plans respectifs de la SGDN et de Ressources naturelles Canada au sujet de la participation des peuples autochtones tout en soulignant qu'il est important que la SGDN mène ces consultations.

Le conseil se dit intéressé à discuter de façon plus approfondie des différents documents de recherche complémentaires qui seront élaborés à titre de contribution aux documents de discussion respectifs et à l'étude finale. Les membres du conseil soulignent qu'il est important de prendre en compte un large éventail de compétences dans l'examen et la sélection des membres du groupe de discussion international. On note que la présidente a suggéré d'inclure à l'ordre du jour de la réunion de juin une discussion des grandes lignes proposées pour le « livre vert » et une description des contributions et des recherches qui appuieront ce document. (*)

À ce moment, M. Long quitte la réunion.

On discute de la nécessité de prévoir et d'envisager les avenir possibles de l'énergie au Canada au moment d'évaluer les différentes solutions de gestion du combustible nucléaire irradié afin de bien comprendre les incidences de l'échéancier et du volume des déchets à gérer. Reconnaissant que l'étude de la SGDN doit prendre en compte les différentes perspectives de la production d'énergie nucléaire, la présidente confirme qu'elle a l'intention de tenir des ateliers sur l'élaboration de scénarios afin d'obtenir un tableau des différentes visions du futur pour l'énergie. On reconnaît que les décisions prises dans les différentes provinces auront une incidence sur la quantité et l'échéancier du combustible nucléaire irradié à gérer.

Le président du conseil donne un compte rendu de la rencontre du 19 mars entre la SGDN et le ministre des Ressources naturelles, M. Herb Dhaliwal. Le président demande que la SGDN envoie une lettre de remerciements au ministre pour cette rencontre. (*)

En ce qui concerne les activités prévues pour 2003, la présidente confirme que le plan de travail pourrait être mis en œuvre avec les ressources allouées et selon le budget approuvé précédemment pour 2003. La présidente fera le point à la prochaine réunion du conseil sur le plan de travail actuel par rapport au budget établi initialement pour le plan d'activités de 2003. (*)

À ce moment, M. Long réintègre la réunion par conférence téléphonique.

7. Gestion financière

La présidente passe en revue les activités menées pour donner suite aux recommandations formulées dans la lettre de recommandations de 2002 des vérificateurs externes adressée à la présidente de la SGDN. Un certain nombre de mesures ont été apportées pour peaufiner les procédés comptables et les contrôles internes de la Société et lui permettre de passer du démarrage à la maturité.

8. Comité de la vérification, des finances et du risque

À la suite de l'instruction donnée par le président du conseil à la réunion de janvier 2003, le trésorier dépose un projet de mandat pour un nouveau comité de la vérification, des finances et du risque qui relèverait du conseil d'administration de la SGDN. Il passe en revue l'objet du comité proposé. On souligne que la création d'un comité de vérification n'est pas obligatoire pour les organismes sans but lucratif comme la SGDN, mais la Société souhaite adopter des pratiques de gouvernance exemplaires. Après discussion du mandat proposé, le conseil décide de créer un tel comité.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le conseil d'administration de la SGDN crée un Comité de la vérification, des finances et du risque qui relèvera du conseil d'administration, conformément au mandat déposé auprès du conseil à la réunion du 3 avril 2003.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Après l'adoption de cette résolution, le président du conseil passe à la prochaine étape, soit les membres du comité. M. Long accepte d'être président du comité, et M. Pageau accepte d'en être membre. Pour combler le troisième poste au comité, le président du conseil invite M. Nash et M^{me} Malo à envisager de faire partie du comité. (*)

9. Pouvoir de signature

La présidente dépose une proposition visant à modifier les seuils du pouvoir de signature de chèques délégué aux dirigeants de la SGDN. La présidente et le trésorier proposent cette modification afin de simplifier les responsabilités financières des dirigeants de la SGDN tout en assurant l'exercice d'une diligence raisonnable sur les dépenses de la Société.

Après discussion, le conseil accepte d'adopter un régime à niveaux pour la signature des chèques de la SGDN.

II EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- Que les chèques de 1 000 \$ ou moins seront signés soit par la présidente, soit par le trésorier, soit par la secrétaire générale.
- Que les chèques de 1 001 \$ à 10 000 \$ porteront deux signatures parmi celles de la présidente, du trésorier et de la secrétaire générale.
- Que les chèques de plus de 10 000 \$ porteront deux signatures, soit celle du trésorier et celle de la présidente ou de la secrétaire générale.
- Que la présidente ou tout autre dirigeant a l'autorisation et l'instruction d'exécuter et de transmettre aux banquiers de la Société les autres documents bancaires exigés ou nécessaires pour utiliser les comptes bancaires ouverts auprès de ces banques, conformément à cette résolution.
- Qu'une liste de tous les chèques émis sera préparée à intervalles réguliers et mise à la disposition de la présidente, du trésorier et de la secrétaire générale aux fins d'information.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

10. Code de conduite

La présidente dépose un Code de conduite pour la SGDN aux fins d'approbation par le conseil. Le Code a été élaboré par la Société d'après les principes fondamentaux de l'énoncé de mission, de vision et de valeurs de la SGDN.

Après discussion, les membres du conseil demandent que des modifications mineures soient apportées pour clarifier l'intention des dispositions du Code relatives à la responsabilité environnementale et à la transparence et pour renforcer les dispositions concernant la conformité au Code de façon qu'elles soient une obligation explicite pour la SGDN. Les modifications sont prises en note et la présidente s'engage à rédiger la version finale du Code de conduite en conséquence. (*)

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le conseil d'administration de la SGDN approuve le Code de conduite de la SGDN, avec les modifications demandées.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

11. Communication de l'information

La présidente dépose un document général sur la communication de l'information. Les lignes directrices sur la communication de l'information visent à refléter les principes de l'énoncé de vision, de mission et de valeurs de la Société.

Après une courte discussion, le conseil se dit d'accord avec la proposition de la présidente d'élaborer une ligne de conduite pour la communication de l'information, qui témoignerait du désir de transparence de la SGDN. Le président du conseil demande que le document soit soumis à la discussion à la prochaine réunion du conseil. (*)

12. Rapport de la présidente

La présidente fait le point sur les réalisations principales de la Société en mars, notamment :

- les réunions tenues au Nouveau-Brunswick au début de mars, comme activité de mobilisation initiale d'un large éventail d'intérêts;
- le témoignage du président du conseil et de la présidente devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes;
- le discours de la présidente au Congrès annuel de l'Association nucléaire canadienne à Ottawa le 19 mars;
- les réunions en Finlande et en Suède avec différentes autorités responsables de la gestion du combustible nucléaire irradié;
- la présentation du premier Rapport annuel de la SGDN au ministre des Ressources naturelles du Canada le 28 mars 2003.

Autres affaires

La prochaine réunion du conseil d'administration de la SGDN aura lieu en juin 2003.

Séance à huis clos

Les membres du conseil d'administration tiennent une séance à huis clos.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 12 h 45 HNE.

L'astérisque (*) indique une mesure à prendre

Secrétaire générale